

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

Boulevard Vauban - B.P.1040 — 26030 VALENCE CEDEX
Téléphone : 75-79-26-00 — Télex 345.395

Direction
des Relations avec les Collectivités Locales
et de l'Aménagement du Territoire

ARRÊTÉ n° 1421

3ème Bureau
Poste tél. : 2336
AM/MDC

Le Préfet
du département de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, et son décret d'application n° 77.1133 du 21 septembre 1977, notamment son article 11 ;

VU la demande présentée le 22 mars 1988 par M. le Directeur DE la S.A. EMIN LEYDIER, dont le siège social est sis 8 cours de Verdun à Oyonnax (Ain) en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Laveyron, lieu dit "Champblain".

VU le dossier de l'enquête publique reçu en Préfecture le 11 septembre 1988 relatif à la demande susvisée ;

VU les arrêtés n° 8432 du 13 décembre 1988 et n° 6642 bis du 14 juin 1989 et n° 3167 du 12 décembre 1989 prorogeant le délai d'instruction de la demande susvisée ;

CONSIDERANT que l'accomplissement des formalités réglementaires de toutes les phases de la procédure ne permet pas de statuer avant le 11 mars 1990 en raison du complément de renseignements demandé par la Direction régionale de l'industrie et de la recherche et le Service Navigation Rhône-Saône ;

SUR la proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - A compter du 11 mars 1990, le délai d'instruction du dossier de demande d'autorisation d'extension d'une installation classée présenté par M. le Directeur de la S.A. EMIN-LEYDIER est prorogé pour une durée de 3 mois se terminant le 11 juin 1990.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général de la Préfecture de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à : MM le Maire de Laveyron, le Directeur Régional de l'industrie et de la recherche Valence, le Directeur de la S.A. EMIN LEYDIER, BP 32, 26240 St Vallier sur Rhône.


Fait à Valence, le 7 mars 1990

Le Préfet,

Par délégué

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pour ampliation
L'Attaché, Chef de Bureau



Jacqueline HEMON

Patrice MOLLE